



ASSOCIATION DE L'HIRONDELLE DE LA MANCHE

RENOUVELLEMENT OU ADHÉSION 2025

(Exercice du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025)

Pour les adhésions "couple" inscrire le nom et le prénom de chaque membre ainsi que ceux des enfants de moins de 16 ans, pouvant adhérer sous la responsabilité de leurs parents.

NOM: Prénom(s):

NOM: Prénom(s):

NOM: Prénom(s):

NOM: Prénom(s):

Adresse :

Code postal : Ville Tél :

Email :

Je souhaite recevoir le bulletin et les infos du MF : Par email Par courrier

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations que vous inscrivez sur cette fiche. Ces données font l'objet d'un traitement informatique pour le secrétariat de l'Association de l'Hirondelle de la Manche.

Cotisation individuelle : 50€. Couple : 80€. De 18 à 25 ans : 25 € (tarif fixé par l'assemblée générale du 09 Décembre 2023)

Cotisation 2025 €

Don si vous le souhaitez €

Soit la somme de ** €

Cotisation et don aux associations d'Intérêt général sont déductibles des impôts. Les particuliers bénéficient d'une réduction d'impôts de 66% des sommes versées dans la limite de 20 % du revenu imposable. Un reçu fiscal de don aux œuvres vous sera adressé avec la convocation à l'Assemblée Générale 2022.

**Chèque bancaire, libellé à l'ordre de l'Association de l'Hirondelle de la Manche, à envoyer à l'adresse ci-dessous (Bas de page)
Ou , virement sur le compte de l'association IBAN FR76 1142 5009 0008 0075 0550 370

Date : Signature de l'adhérent ou des adhérents :

Nous vous remercions de votre soutien.



AVANÇONS collectif

